

**COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE LA RÉUNION  
MESURES IMPOSÉES PAR LA COMMISSION**

Dossier n°: .....  
 Débitéur : .....  
 Codébitéur : .....  
 Adresse : .....

Date de mise en application : 21/12/2023  
 Gestionnaire : .....  
 Mensualité de remboursement retenue pour la commission : 14,00 €

Catégorie et nom du créancier	(*)	Restant dû initial	Effacement partiel début plan	1 <sup>er</sup> palier			2 <sup>ème</sup> palier			3 <sup>ème</sup> palier			4 <sup>ème</sup> palier			Effacement partiel fin plan	Restant dû fin plan
				taux	durée	mensualité	taux	durée	mensualité	taux	durée	mensualité	taux	durée	mensualité		
<b>Dettes sociales</b>																	
SGC SAINT-ANDRE Trop perçu IJSS 0004187-27/02/2023		4399,99		0,00	84	13,72										3247,51	0,00
Total des mensualités		4399,99	0,00													3247,51	0,00

(\*) E : dette exclue de la procédure, sera traitée hors plan  
 M : maintien des conditions contractuelles

